



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR
Le Schéma de développement et d'aménagement
touristique de La Réunion
(SDATR)**

La commission note avec satisfaction la réactualisation du SDATR ainsi que le travail accompli en vue d'associer le plus grand nombre d'acteurs intéressés.

Ce nouveau Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion permettra de fixer pour les dix années qui suivent la stratégie et les aménagements touristiques pour notre île. Il devrait, ainsi, consolider cette activité en qualité de secteur prioritaire du développement économique au regard de sa capacité à créer de l'emploi mais également et surtout, de permettre à l'ensemble du territoire d'en bénéficier.

Si ce schéma reprend une partie des préconisations de l'ancien document, ce qui est nécessaire pour assurer la continuité dans la mise en place de cette industrie qui demande du temps et de l'investissement, il apporte des nouvelles orientations notamment sur le développement du numérique, la reconnaissance d'un véritable marché intérieur (chiffres d'affaires 2 fois supérieur aux marchés externes) et la mise en place de nouveaux produits basés sur la culture.

Aussi, la commission ne peut que souscrire à ces orientations qui correspondent à ses diverses préconisations notamment sur l'implication des Réunionnais dans le développement touristique et la mise en avant des différents éléments constitutifs de notre culture¹. Ce sont là de véritables relais de croissance.

Ce schéma s'inscrit dans un contexte de décentralisation accrue, d'orientations européennes et d'internationalisation qui nous incite, à être en partenariat plus étroit avec les autres îles de l'océan Indien.

Aussi la commission salue le positionnement affirmé de la Région consistant à travailler avec ces îles dans le cadre des îles vanilles et à s'associer de manière beaucoup plus importante à l'île Maurice sur certains marchés, en raison de ses connexions aériennes plus nombreuses et diversifiées.

../..

1 Cf. Rapport sur la relation tourisme et culture à La Réunion . CCEE- octobre 2017 – <http://www.ccee.re/Rapport-sur-la-relation-tourisme.html>

Ce schéma intervient aussi dans un contexte de clarification des compétences territoriales notamment au profit des intercommunalités et bien sûr des acteurs privés.

Aussi ces modifications profondes demanderont encore plus de pilotage de la part de la Région et nécessiteront des conventions et des contrats avec les autres collectivités ainsi que les diverses associations de professionnels. Ce sont notamment ces éléments qui ont manqué dans l'ancien schéma et qui ont en partie obéré son efficacité.

La commission insiste sur ce dernier point qui lui paraît primordial afin d'atteindre les objectifs fixés notamment en termes de création d'emplois et en matière de développement durable.

Adopté en Assemblée plénière du 20 juin 2018
